

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLESEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/132

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE
DEPARTEMENTAL D'ACHAT D'ENERGIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 28 de l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu la loi N° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,
Vu la loi N°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de gaz et d'électricité et au service public de l'énergie,
Vu la loi N°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,
Vu le Code de l'Energie et notamment son article 441-1,
Vu la loi N°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,
Vu la délibération du Bureau Syndical du SIEL en date du 19 septembre 2014 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'énergie du SIEL,
Considérant l'intérêt de la Communauté de Communes d'adhérer à un groupement de commandes d'énergie pour ses besoins propres,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz,
- Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement après éventuelles adaptations pour tenir comptes des observations qui pourraient être formulées par les services de l'Etat

- Autorise le Président à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président de la Communauté
de Communes

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-N2017-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2017

Publication : 26/09/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETTE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLSEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/133

OBJET : TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

Le Président expose les dispositions du 5^{ème} alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi N°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 permettant aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre percevant la taxe sur les surfaces commerciales, prévue aux articles 3 à 7 de la loi N°72-657 du 13 juillet 1972, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur compris entre 0,95 et 1,05, s'agissant de la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide pour la première fois au titre de la taxe perçue à compter de l'année suivante, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur
- Fixe le coefficient multiplicateur à **1,05**
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 26/09/17

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-N2017-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2017

Publication : 26/09/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLSEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/134

OBJET : Dissolution du PETR Roannais en Rhône-Alpes

Considérant que le syndicat Roannais En Rhône-Alpes peut être dissout à la demande motivée de la majorité des personnes morales qui le composent, par arrêté motivé du représentant de l'Etat dans le département siège du syndicat,

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du 17 février 2017 actant que les membres ne sont plus favorables au maintien du PETR et mandatant le Président du PETR « pour engager toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de la dissolution au 1^{er} janvier 2018 »,

Considérant que le PETR avait comme mission principale la mise en œuvre de contrats territoriaux régionaux, notamment le Contrat de Développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) et le Programme Stratégique de développement rural (PSADER), et que ces contrats sont achevés,

Considérant que la Région ne souhaite plus confier la mise en œuvre de ses politiques territoriales aux Pays et aux PETR et fait des EPCI ses partenaires privilégiés,

Considérant le retrait de la Région du fonctionnement des Pays et PETR et par conséquent l'arrêt des subventions attribuées à ces syndicats mixtes depuis le 1^{er} janvier 2017, la Région n'ayant versé que la moitié des subventions en 2016,

Considérant que les missions portées par le PETR ainsi que l'ingénierie afférente peuvent être intégrées au sein des EPCI membres et mutualisée ensuite par la voie de convention,

Considérant que les EPCI peuvent poursuivre des missions d'intérêt supra-communautaire par le biais de conventions,

Considérant que les conditions de liquidation peuvent être approuvées dans un second arrêté un mois avant la dissolution du syndicat,

M le Président propose de voter la dissolution du PETR au 1^{er} janvier 2018. La question de la reprise des personnels et du contenu des missions mutualisées sera abordée à l'occasion d'une rencontre des Présidents d'EPCI, puis du comité syndical du PETR. La position du Conseil Communautaire sera sollicitée sur la base des propositions qui en découleront.

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 28 pour et 4 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Approuver la dissolution du syndicat mixte du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) « Roannais Pays de Rhône-Alpes » au 1^{er} janvier 2018
- Solliciter la mise en œuvre des démarches nécessaires dans un délai permettant la dissolution au 1^{er} janvier 2018

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 10/10/2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-DEL2017-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2017

Publication : 10/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/135

OBJET : DIAGNOSTIC PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet de développement durable du territoire qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique, l'adaptation du territoire et la préservation de la qualité de l'air. Il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (LTECV), les anciens Plans Climat Energie Territoriaux, instaurés par la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, doivent évoluer et inclure une dimension « air » qui prend en compte les aspects de la pollution atmosphérique et de la qualité de l'air, pour devenir des PCAET.

La LTECV renforce également le rôle des EPCI porteurs d'un PCAET en les nommant coordinateurs de la transition énergétique. La loi étend cette obligation aux EPCI à fiscalité propre de 20 000 à 50 000 habitants, qui doivent élaborer leur PCAET au plus tard pour le 31 décembre 2018.

M le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire présente les éléments clefs du diagnostic réalisé (sources : OREGES, GRDF, ENEDIS, SCOT, ALEC42...) à la fois la partie consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre, sur le volet de la production énergétique et du potentiel de développement, et enfin la partie qualité de l'air et vulnérabilité du territoire. Les enjeux sont repris pour chaque thème.

Des ateliers de concertation sont organisés les 2, 5 et 7 octobre 2017 afin d'échanger et de travailler à l'élaboration de la stratégie collective du territoire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le diagnostic du PCAET de Charlieu Belmont Communauté

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 10/10/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-DEL2017-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2017

Publication : 10/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLSEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/136

OBJET : RECONDUCTION CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CLAYETTE CHAUFFAILLES EN BRIONNAIS

M le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire rappelle que depuis le 1^{er} juin une convention de partenariat avec une collectivité voisine de Saône et Loire permet à Charlieu Belmont Communauté de conforter ses compétences pour mener la démarche PCAET. Le terme prévu était fixé au 30 septembre 2017 avec une possibilité de reconduction sur décision expresse des 2 collectivités. Compte tenu du travail restant à conduire (mobilisation des ateliers de concertation et élaboration de la stratégie locale) M le Vice-Président propose de reconduire jusqu'au 30 juin 2018 cette convention ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer un avenant de reconduction pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 juin 2018 avec la Communauté de Communes de La Clayette Chauffailles en Brionnais.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 10/10/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-DEL2017-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2017

Publication : 10/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLSEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/137

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA VOIE VERTE

M le Président présente l'avenant n° 2 au marché qui consiste à la réalisation d'un relevé topographique complémentaire (centre St Nizier pour aménagement d'un îlot central).

Marché initial : 61 750 € HT

Avenant n°1 : 1 100 € HT

Avenant n°2 : 750 € HT

Nouveau montant du marché : 63 600 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voie verte.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en investissement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 10/10/2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-DEL2017-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2017

Publication : 10/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLSEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/138

OBJET : INITIATIVE LOIRE 2017

M. le Vice-président en charge de l'Economie indique que plusieurs rencontres ont eu lieu avec Loire Initiatives depuis le début de l'année. Il explique que cette structure intervient dans l'aide à la création (création, reprise mais aussi développement) d'activités économiques. Les chiffres des bilans de la structure n'appellent pas d'observation particulière.

M le Vice-président précise que ce sont 185 dossiers qui ont été accompagnés depuis 1998 sur Charlieu Belmont Communauté. Et depuis 2 ans des permanences sont organisées au siège de la Communauté.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide d'accorder pour l'année 2017, 5 800 € d'aide au fonctionnement d'Initiative Loire et d'abonder à hauteur de 5 800 € au fonds prêt d'honneur,
- Dit que la dépense sera inscrite au budget principal.
- Autorise M le Président à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre des aides économiques avec la Région (permettant le versement effectif de ces aides dès 2017).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 10/10/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-DEL2017-138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2017
Publication : 10/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAÏLLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLSEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/139

OBJET : SOLIDARITE NATIONALE POUR LES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA

M le Président rappelle que chaque commune peut se positionner sur l'appel à solidarité pour les victimes de l'ouragan Irma. Il a souhaité que ce point soit inscrit à l'ordre du jour afin de réfléchir à une proposition collective.

Il est proposé d'allouer 1 200 € laissés disponibles sur l'enveloppe des manifestations d'intérêt communautaire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de verser 1 200 € à la Protection Civile (FNPC) dans le cadre de l'appel à solidarité nationale pour les victimes de l'ouragan Irma.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 10/10/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-DEL2017-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2017

Publication : 10/10/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAÏLLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLSEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/140

OBJET : MAISON MEDICALE – AVENANT N°1 AU LOT 1 DESAMIANTAGE

M le Président explique que des travaux supplémentaires de désamiantage sont à faire en urgence pour ne pas retarder le chantier. La commission d'ouverture des plis a rendu un avis favorable

Montant initial du marché lot 1 : 67 686.68 € HT

Montant de l'avenant lot 1 : 5 674.62 € HT

Montant du marché lot 1 après avenant : 73 361.30 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M le Président à signer l'avenant N°1 au lot 1 désamiantage pour un montant 5 674,62 € HT
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en investissement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 10/10/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-DEL2017-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2017

Publication : 10/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLSEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/141

OBJET : CONVENTIONS AVEC LES SERVICES VETERINAIRES (CHATS)

Dans le cadre de la compétence gestion de la fourrière animale, M le Président donne le bilan des conventions en cours pour la gestion de la population de chats errants : depuis le début d'année 2017, 3 239,88 € ont été dépensés pour ce service (51 stérilisations + 9 euthanasies et incinération). Il est donc nécessaire de renouveler les conventions avec les 2 cliniques vétérinaires pour permettre aux Maires, détenteur du pouvoir de police, de poursuivre cette politique de limitation de la prolifération des chats errants. M. le Président rappelle que les animaux sont conduits chez les équipes vétérinaires par le personnel municipal ou toute personne munie du bordereau de dépôt signé du Maire. Après les soins les chats sont relâchés, conformément à la loi en vigueur.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Délègue à M le Président, le soin de renouveler des conventions pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, avec des cliniques vétérinaires du territoire pour les actes suivants : soins, pose d'une puce, stérilisation d'un chat, stérilisation d'une chatte, euthanasie, euthanasie et incinération, hospitalisation par jour.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 10/10/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-DEL2017-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2017

Publication : 10/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAÏLLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLSEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/142

OBJET : CONVENTION AVEC LE SIEL – APPUI TEMPORAIRE SERVICE ADS

M le Vice-Président en charge des ressources humaines propose, suite à l'arrêt de travail puis au congé maternité d'un personnel du service ADS, de conventionner avec le Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire pour renforcer à raison de 8h/hebdomadaire maximum le service commun ADS du 1^{er} octobre au 28 février 2018.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M le Président à conventionner avec le SIEL.
- Dit que la dépense sera prévue au budget commun ADS

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 10/10/2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-DEL2017-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2017

Publication : 10/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLSEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/143

OBJET : CONVENTION AVEC ASSOCIATION ZOOMACOM ET ASSOCIATION FREQUENCE ECOLES

L'objectif de cette convention est de participer à une action départementale de sensibilisation aux bons usages d'Internet proposée aux classes de 5^{ème} des collèges de notre territoire et financée par le Conseil départemental de la Loire.

Les modalités de cette action sont les suivantes : Planification des interventions par l'Espace Cyber avec les établissements scolaires concernés (Collèges Michel Servet et Notre Dame). Cette année : 1H30 x 11 classes de 5^{ème} soit 16H30 d'intervention de l'Espace Cyber. Formations des animateurs dispensées par Fréquence Ecoles et Zoomacom. Contenus et outils pédagogiques fournis par Fréquence Ecoles et Zoomacom. Participation de l'Espace Cyber à la réunion de bilan de l'opération.

Facture à émettre par la collectivité et à envoyer à Zoomacom. Pour cette année scolaire : 16H30 d'intervention x **35 euros/heure** (Nouveau taux horaire cette année) d'intervention soit 577,50 euros qui seront facturés à Zoomacom.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M le Président à signer la convention avec Zoomacom et Fréquence écoles pour 2017-2018
- Dit que la recette sera prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 20/10/2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes



M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-DEL2017-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2017
Publication : 10/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT
Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETTE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLSEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/144

OBJET : CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC ROANNAIS AGGLOMERATION

Monsieur le Président présente la convention de partenariat à passer avec Roannais Agglomération pour faciliter le prêt de matériels à titre gracieux entre l'espace numérique et l'espace cyber (+réunions d'échanges de pratiques, veille partagée)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M le Président à signer la convention avec Roannais Agglomération pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 13/10/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-N2017-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2017

Publication : 13/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLSEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/145

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'obligation issue de la loi NOTRÉ au 1^{er} janvier 2018 Charlieu Belmont Communauté se voit compétente pour le volet GEMAPI tel que défini dans le code de l'environnement.

La plupart des communes de Charlieu Belmont Communauté sont couvertes par un syndicat pour la gestion des milieux aquatiques (SYRRTA, SYMISOA, ROANNAISE DE L'EAU) ou bien couvertes par une opération portée par la communauté (JARNOSSIN). Seule St Pierre la Noaille n'a pas d'opération coordonnée sur les rivières actuellement. M le Président explique que les syndicats présents sont en train de faire évoluer leurs statuts pour intégrer le volet « inondations » (5° de l'article L211-7 art 1 du code de l'environnement) et que pour le reste du territoire Charlieu Belmont Communauté assumera en direct la charge de cette compétence.

Par ailleurs, il rappelle qu'à l'occasion de l'Assemblée des Maires du 4 mai 2017 et du conseil communautaire qui s'en est suivi, le principe du transfert de la piscine de plein air de Charlieu avait été validé.

C'est pour ces deux raisons qu'une évolution des statuts communautaires doit être opérée.

Où il est exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Adopte la modification de l'article 2 des statuts ainsi présentée
- Notifie cette modification aux communes membres.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président de la Communauté
de Communes

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 13/10/17

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-N2017-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2017

Publication : 13/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 21 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Excusés : M GROSDENIS Henri, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel, Mme MONTANES Véronique

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M THEVENET Jean Victor, Mme LAPALUS Sylvie pouvoir à Mme CALLSEN, Mme DESBOIS Martine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme ROCHE Monique pouvoir à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2017/146

OBJET : POSITIONNEMENT SUR LE PERIMETRE DU SCOT

Monsieur le Président rappelle qu'il avait communiqué au conseil communautaire en début d'année le contenu d'un courrier de M. le Préfet concernant l'extension des périmètres SCOT ligériens. Conformément à l'avis du Conseil Communautaire M. le Président a pu indiquer lors de la réunion départementale du 22 mars 2017, la position de Charlieu Belmont Communauté à savoir continuer à travailler à l'échelle du bassin de vie du Sornin.

Il conviendrait de confirmer cette volonté dans la mesure où le SCOT Bassin de vie du Sornin est grenellisé, qu'il vient de connaître son évaluation à 6 ans et que cela n'a pas engendré de révision. Il peut ainsi valablement produire ses effets pour les années à venir.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Confirme la volonté de Charlieu Belmont Communauté de maintenir le périmètre du SCOT Bassin de vie du Sornin.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 13/10/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170921-N2017-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2017

Publication : 13/10/2017